

Codicologie d'un compte de châtelain bourguignon : Michelet Girost et les pressoirs de Chenôve (1401-1404)

Patrice Beck



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/76>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHiS-UMR 8529

Référence électronique

Patrice Beck, « Codicologie d'un compte de châtelain bourguignon : Michelet Girost et les pressoirs de Chenôve (1401-1404) », *Comptabilités* [En ligne], 1 | 2010, mis en ligne le 10 décembre 2010, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/76>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Tous droits réservés

Codicologie d'un compte de châtelain bourguignon : Michelet Girost et les pressoirs de Chenôve (1401-1404)

Patrice Beck

- 1 L'importance des archives comptables conservées du duché de Bourgogne est bien connue. Elle a fait écrire à Werner Paravicini qu'elle constitue un bel « embarras de richesses »¹ et le répertoire qui en a été réalisé par Robert-Henri Bautier et Janine Sornay² permet d'en prendre aisément la mesure : de la série B des seules Archives départementales de Côte d'Or, les seuls comptes des châtelainies prennent plus de 600 numéros d'inventaires et les ensembles les mieux conservés courent, certes non sans lacunes plus ou moins larges, pendant deux siècles, des années 1350 aux années 1550.
- 2 De nombreux dossiers d'histoire sociale, économique ou institutionnelle, d'histoire agraire ou des techniques, ont exploité leurs données mais aucune étude codicologique précise n'en a été jusqu'à présent tentée³. La masse documentaire a sans doute effrayé les chercheurs et les spécialistes de l'analyse formelle et matérielle des manuscrits, même ceux qui militent depuis les années 1980 en faveur d'une « codicologie quantitative » appliquée aux séries, ont surtout porté attention aux livres des bibliothèques et aux chartes plutôt qu'aux registres de gestion⁴. C'est que la discipline intéresse surtout les archivistes et les historiens qui rencontrent un problème de datation et/ou d'identification de la provenance d'un manuscrit, ceux qui étudient la diffusion des produits culturels.
- 3 S'attacher à l'analyse du support et du format, du nombre et de l'organisation des cahiers, de la réglure et de la mise en page, de l'écriture et de l'organisation du texte, de la nature et de la fiabilité des opérations chiffrées dans des registres administratifs conservés en séries bien datées et localisées, présente cependant quelque intérêt : celui de donner des arguments chiffrés pour discuter à la fois de l'efficacité de l'administration émettrice et des compétences de ses agents. Y a-t-il des normes communes, sont-elles partout

appliquées, comment évoluent-elles et comment en contrôle-t-on l'application ? Quels sont les manières d'identifier, de classer et de compter qui sont alors utilisées pour gérer le temps, les biens et les personnes⁵ ?

- 4 La présente étude ne peut répondre à toutes ces questions pour les séries comptables : elle n'est qu'un test de faisabilité portant sur un seul registre, de surcroît un peu particulier. Elle porte en effet sur un compte que rend un châtelain non pas de la gestion « ordinaire » de son ressort mais d'une campagne spécifique de travaux qu'il est chargé de mener à bien.
- 5 Le bâtiment qui protège les pressoirs que les ducs de Bourgogne possèdent au moins depuis 1238 au centre du village de Chenôve, aux portes de Dijon, est décrit en 1399 comme *en aventure de cheoir, tellement que l'on n'osait y faire les vendanges*⁶. Au cours des quatre années qui suivent, il est intégralement reconstruit, comme les deux pressoirs, et le détail des recettes et dépenses du chantier est donné dans *le compte que rent Michelet Girost, chastellain de Lanthannay et gouverneur du cloux de Chenoves pour monseigneur le duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, des recettes et missions par lui faites pour les ouvraiges que l'on a faiz pour la maison nuesve des esmais de mon dit seigneur audit Chenoves*⁷.

Fig. 1 - Entête du compte B 4270-6



- 6 Les travaux furent importants, s'étalèrent sur quatre années et coûtèrent plus de 1800 francs, soit 25 années de salaire journalier d'un maître maçon ou charpentier. 39 artisans représentant 13 corps de métier intervinrent et les matériaux utilisés furent soigneusement sélectionnés et transportés parfois à grand frais : les bois de charpente furent convoyés par barges et charrois d'une forêt située outre Saône à une trentaine de km de distance. L'édifice réalisé a traversé le temps et subsiste aujourd'hui encore très largement : 650m² de surface au sol ; deux caves sous le rez-de-chaussée s'ouvrant sur les pignons par deux portes charretières et deux piétonnes ; une hauteur sous faîtage de 12m ; une toiture de près de 900m² à deux rampants, couverts de laves jusqu'au milieu du siècle dernier ; une charpente de chêne composée de sept fermes transversales à deux poteaux dont l'analyse dendrochronologique a démontré que les bois avaient été coupés au cours de l'automne-hiver 1400-1401⁸.

Fig. 2 - Pignon arrière de la cuverie de Chenôve (cliché J.L. Duthu – Inventaire général – Dijon)



- 7 Les deux énormes pressoirs, avec leurs leviers de 9,90m et 8,05m de longueur, leurs maies de 17 et 11m² et leurs contrepoids de 5,5 et 5 tonnes, ont à peine moins bien résisté : inévitablement les réparations ont été plus nombreuses et continues sur ces machines activées tous les ans, mais des éléments datés de 1449 y sont encore conservés.
- 8 La gestion d'un tel chantier a été complexe : elle a nécessité des centaines d'opérations comptables étalées sur au moins 40 mois, sur 12 ans même si l'on pousse jusqu'à l'apurement définitif du compte. Aussi, même si l'étude demande évidemment à être étendue à un échantillon plus vaste de registres et à être poussée plus encore dans les domaines de la nature des supports et des reliures⁹, les 36 pages de ce compte sont apparues suffisamment riches d'informations pour en oser une approche codicologique qui pouvait au moins permettre d'identifier les problèmes, d'apporter quelques éléments d'appréciation des cadres matériels et mentaux de l'administration bourguignonne au temps du premier duc Valois.

Le support, nature, reliure et format

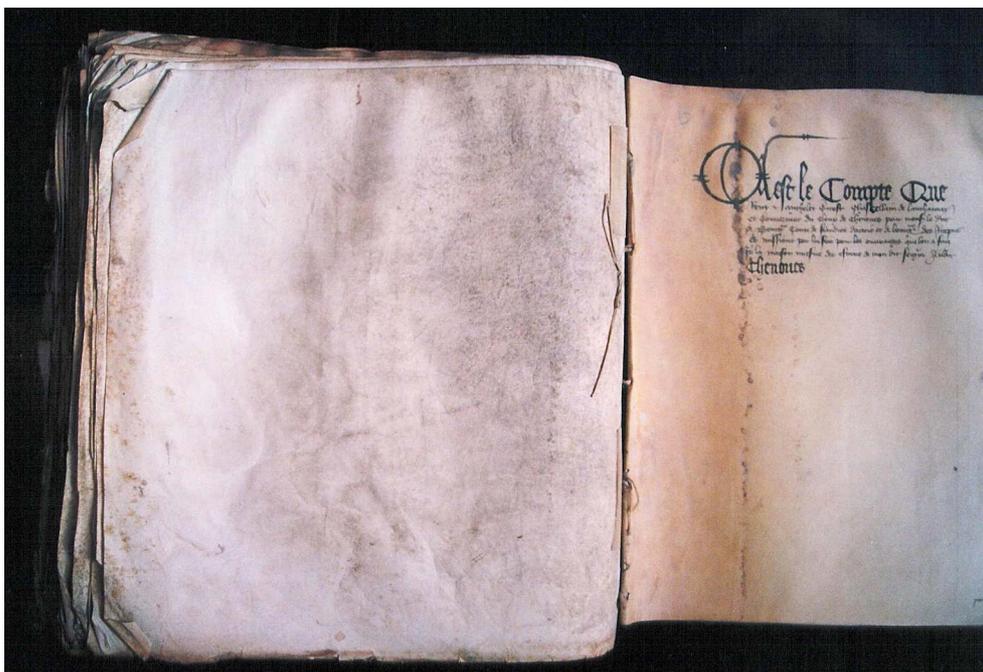
- 9 Ce compte particulier fait partie d'une liasse de six registres, tous de parchemin. Il est relié par des chaînettes de cordelette aux cinq derniers « comptes ordinaires » qu'a rendu annuellement le même châtelain entre le jour de la Saint-Martin d'hiver 1402 et le 7 décembre 1407, date de son remplacement.

Fig. 3 - Détail des reliures des registres et de la liasse B 4270, partie basse



- 10 Cette reliure générale utilise une fine cordelette tressée grise qui se distingue bien à la fois des cordelettes tressées rougeâtres qui associent les cahiers dans chaque registre et les cordelettes grises torsadées constituant la reliure particulière de chaque cahier dans chaque registre. Ces seuls éléments directs ne permettent pas de trancher quant aux datations de ces reliures : l'association du compte particulier derrière le dernier compte rendu par le châtelain est certes logique, immédiatement fonctionnelle même, car le compte particulier fait référence à des informations rapportées dans les comptes ordinaires¹⁰ ; mais la différence de nature des ficelles peut correspondre aussi bien à diverses périodes de gestion de ces archives – certaine(s) contemporaine(s) des faits, d'autre(s) largement postérieure(s) – qu'à deux ou trois gestes techniques différents mais immédiatement successifs, certain(s) réalisé(s) par le châtelain qui relie les cahiers des registres qu'il rend, d'autre(s) par les gens des comptes centraux qui associent les registres qu'ils reçoivent. Rien ne différencie en tout cas cette liasse de celles qui l'encadrent dans la série : la précédente qui livre trois comptes du même châtelain pour les années 1399-1402¹¹, comme la suivante qui associe les trois premiers comptes du nouvel administrateur pour les années 1407 à 1410¹², présentent ces trois mêmes niveaux de reliure qu'il n'est pas facile de démêler.
- 11 Le registre particulier se distingue en tout cas des autres par son format : les comptes ordinaires sont hauts de 350 mm et larges de 310mm, le compte de construction est plus petit, de 320mm de haut et 280mm de large.

Fig. 4 - Formats : à gauche la dernière page du dernier compte ordinaire, à droite la première page du compte de construction



- 12 S'agit-il d'un fait fortuit, renvoyant à une conjoncture d'approvisionnement particulière ? Ou bien s'agit-il d'un choix assumé, voire administrativement imposé ? D'après l'analyse comparative des situations et des dimensions d'autres comptes, de construction, de gruerie ou de l'ordinaire d'une châtelainie, aucune norme ne paraît avoir été appliquée : les comptes particuliers peuvent se présenter en papier ou en parchemin, isolés ou reliés à d'autres comptes du même administrateur, sous la forme de bandes à l'origine roulées ou de cahiers aux dimensions fort variées.

Tableau 1 – Dimensions de quelques comptes associés de travaux, de gruerie et de châtelainies de la fin du XIV^e et du début du XV^e siècle

Lieux	Dates	Réf.	Nature	Contenu	Dim. (mm)
Argilly	1367-1368	B 2155-1	Cahier - parchemin	C.pte travaux	380 x 250
Argilly	1367-1368	B 2155-2	Cahier - parchemin	C.pte ordinaire	380 x 300
Argilly	1367-1368	B 2155-3	Cahier - parchemin	C.pte gruerie	400 x 300
Argilly	1393-1396	B 2164-1	Cahier - parchemin	C.pte ordinaire	300 x 250
Argilly	1393-1396	B 2164-2	Cahier - parchemin	C.pte ordinaire	300 x 250
Argilly	1393-1396	B 2164-3	Cahier - parchemin	C.pte gruerie	310 x 260
Argilly	1393-1396	B 2164-4	Cahier - parchemin	C.pte gruerie	325 x 280

Argilly	1393-1396	B 2164-5	Cahier - parchemin	C.pte travaux	360 x 270
Beaune	1400-1409	B 524	Rouleau - papier	C.pte travaux	630 x 300
Beaune	1412-1413	B 525	Rouleau-parchemin	C.pte travaux	530 x 310
Montcenis	1365-1367	B 4826-1	Cahier - parchemin	C.pte gruerie	350 x 300
Montcenis	1365-1367	B 4826-2	Cahier- parchemin	C.pte travaux	350 x 300
Montcenis	1377-1378	B 5350-1	Cahier - papier	C.pte travaux	300 x 230
Montcenis	1379-1380	B 5350-2	Cahier - papier	C.pte travaux	300 x 230
Montcenis	1409-1410	B 5353	Cahier- parchemin	C.pte travaux	330 x 230
Chenôve	1401-1404	B 4270-1	Cahier- parchemin	C.pte ordinaire	350 x 310
Chenôve	1401-1404	B 4270-2	Cahier- parchemin	C.pte ordinaire	350 x 310
Chenôve	1401-1404	B 4270-3	Cahier- parchemin	C.pte ordinaire	350 x 310
Chenôve	1401-1404	B 4270-4	Cahier- parchemin	C.pte ordinaire	350 x 310
Chenôve	1401-1404	B 4270-5	Cahier- parchemin	C.pte ordinaire	350 x 310
Chenôve	1401-1404	B 4270-6	Cahier- parchemin	C.pte travaux	320 x 280

- 13 Les hauteurs oscillent en effet entre 300mm et 400mm, les largeurs entre 230mm et 310mm, les formats relatifs (largeur/hauteur) varient de 0,65 à 0,85. Aucune normalisation n'est visiblement recherchée.

Composition, réglure et mise en page

- 14 La même liberté préside à la composition des registres. Le nombre de bifeuillets et de cahiers est évidemment tributaire de l'importance de l'information à enregistrer et la variation entre les comptes ordinaires et particuliers peut ainsi s'expliquer aisément. Mais, pour les comptes ordinaires composés de plus d'un cahier, il est possible d'envisager qu'une gestion aussi répétitive que celle des châtelainies et une administration aussi puissante et centralisée que celle des ducs de Bourgogne aient pu favoriser, voire imposer, une normalisation du nombre de bifeuillets du ou des premiers cahiers, la variabilité annuelle des informations à consigner pouvant se reporter sur le

dernier cahier. Ce n'est clairement pas le cas. Si tous les registres de la liasse concernée par cette étude sont composés de deux cahiers, ils sont ou non munis d'une couverture englobante constituée d'un bifeuillet de parchemin plus épais et le nombre de bifeuillets de chaque cahier est variable : les cahiers ne sont pas pré-conçus, seulement constitués sur le champ après une évaluation du besoin plus ou moins grossière.

Tableau 2- B 4270, composition

Cahier	Contenu	couverture	Nb cahiers	Nb bifeuillets cahier 1	Nb bifeuillets cahier 2
1	ordinaire	Oui	2	8	8
2	ordinaire	Non	2	8	8
3	ordinaire	Non	2	8	7
4	ordinaire	Non	2	7	6
5	ordinaire	Oui	2	10	7
6	particulier	Oui	2	5	3

- 15 C'est ainsi que le compte de construction (registre 6) se compose de trois parties.

Tableau 3- B 4270 – 6 : composition du registre

F°	bifeuillet	chronologie	contenu
couverture	A1	4 - COUVERTURE	Titre + <i>pro camera comptorum</i>
couverture	A2	4 - COUVERTURE	Vide
	B1	2 - Ajout CAHIER 1	Vide
	B2	2 - Ajout CAHIER 1	Vide
1	C1	1 - CAHIER 1	Titre + copie du mandement (1) + vérification
1v°	C2	1 - CAHIER 1	copie du mandement (2) + vérification
2	D1	1 - CAHIER 1	Recettes (1) + vérification
2v°	D2	1 - CAHIER 1	Recettes (2 & somme) + vérification
3	E1	1 - CAHIER 1	Dépenses - salaire
3v°	E2	1 - CAHIER 1	Dépenses - fondations
4	F1	1 - CAHIER 1	Dépenses - achats de pierre (1)

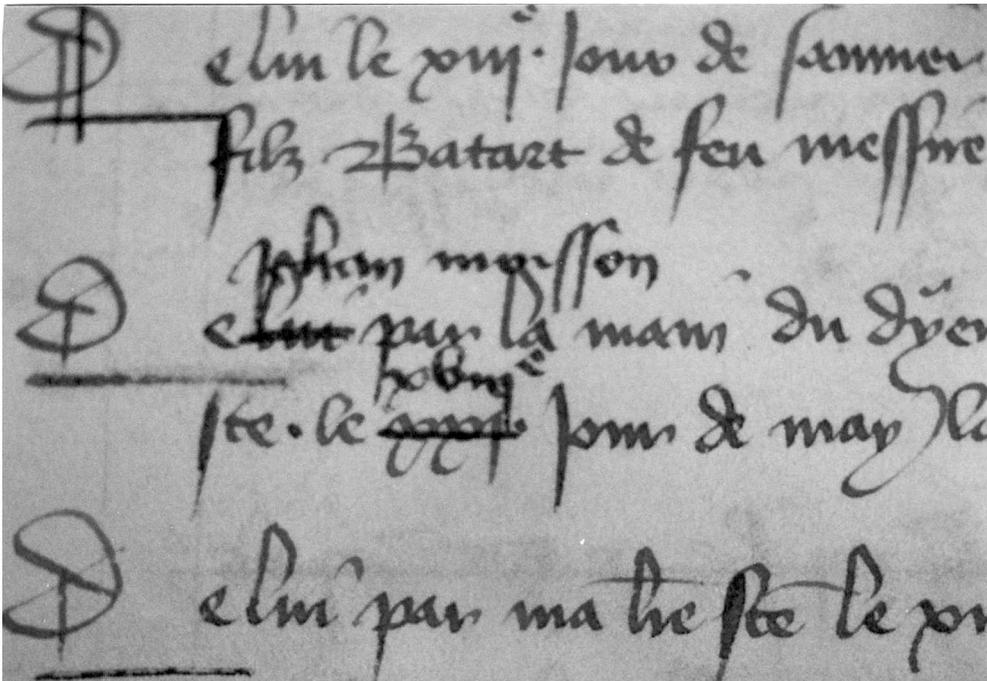
4v°	F2	1 - CAHIER 1	Dépenses - achat de pierre (2)
5	F3	1 - CAHIER 1	Dépenses - transports (1)
5v°	F4	1 - CAHIER 1	Dépenses - Transports (2)
6	E3	1 - CAHIER 1	Dépenses - transports (3)
6v°	E4	1 - CAHIER 1	Dépenses - transports (4)
7	D3	1 - CAHIER 1	Dépenses - charpenterie (1)
7v°	D4	1 - CAHIER 1	Dépenses - charpenterie (2)
8	C3	1 - CAHIER 1	Dépenses - charpenterie (3)
8v°	C4	1 - CAHIER 1	Dépenses - charpenterie (4)
9	B3	2 - Ajout CAHIER 1	Dépenses - charpenterie (5) & maçonnerie (1)
9v°	B4	2 - Ajout CAHIER 1	Dépenses - maçonnerie (2)
10	X1	3 - CAHIER 2	Dépenses - maçonnerie (3)
10v°	X2	3 - CAHIER 2	Dépenses - maçonnerie (4)
11	Y1	3 - CAHIER 2	Dépenses - maçonnerie (5) & outillage
11v°	Y2	3 - CAHIER 2	Dépenses - achat de gants
12	Z1	3 - CAHIER 2	Dépenses - ferrures (1)
12v°	Z2	3 - CAHIER 2	Dépenses - ferrures (2)
13	Z3	3 - CAHIER 2	Dépenses - ferrures (3) & couverture (1)
13v°	Z4	3 - CAHIER 2	Dépenses - couverture (2)
14	Y3	3 - CAHIER 2	Dépenses - communes (1)
14v°	Y4	3 - CAHIER 2	Dépenses - communes (2)
15	X3	3 - CAHIER 2	Dépenses - communes (3) & sommes tot. & <i>debet</i>
	X4	3 - CAHIER 2	Vide
couverture	A3	4 - COUVERTURE	Vide
couverture	A4	4 - COUVERTURE	Vide

- Un bifeuillet de parchemin épais forme une couverture, dont la première page (A1) est réglée à la pointe sèche pour former un cadre. C'est dans la partie haute de ce cadre que la

suscription est écrite (cf. *supra* Fig. 4). A1 comporte aussi dans l'angle inférieur de la marge droite la mention indiquant la finalité du registre : *pro camera comptorum*. Les trois autres pages (A2, A3 et A4) sont restées vierges.

- 5 bifeuillets de parchemin souple, emboîtés les uns dans les autres, forment un premier cahier (B, C, D, E, F). Les deux premières pages (B1 et B2) sont restées vierges. En revanche, toutes les pages de C, D, E, F et les pages B3 et B4 sont réglées à 31 ou 32 lignes dans un cadre, paginées (f° 1 à 9v°), écrites.
 - 3 bifeuillets de parchemin souple forment un second cahier (X, Y, Z). Toutes les pages sont réglées à la pointe sèche, paginées (f° 10 à 15) et écrites, à l'exception de X4 (dernière page du cahier) qui présente le même cadre mais sans les lignes et est resté vierge d'écriture.
- 16 Ce registre a donc été composé en quatre temps.
- Les quatre bifeuillets C, D, E, F forment le premier cahier, sont réglés, écrits et paginés en continu sur leurs quatre faces (f° 1 à 8v°).
 - Le bifeuillet B est ajouté aux précédents sur l'extérieur ; ses pages B3 et B4 (9 et 9v°) sont utilisées alors que B1 et B2, placées devant C1 (f° 1), restent vierges.
 - Le second cahier est formé des trois bifeuillets X, Y et Z numérotés à la suite (f° 10 à 15) mais X4 (f° 15v°), reste inutilisé.
 - Un bifeuillet (A) englobe les deux cahiers, la première de couverture portant titre et destination, les 2°, 3° et 4° restant vierges.
- 17 Cette organisation du registre montre une vraie volonté d'économiser le parchemin, il est vrai prise en défaut car elle a finalement entraîné une surconsommation. Le premier cahier constitué de quatre bifeuillets s'est révélé à l'usage insuffisant : il a été complété avec un cinquième bifeuillet dont seul, évidemment, les deux dernières pages ont été utilisées à la suite. Le procédé a été abandonné et un second cahier a été alors constitué, dont la dernière page n'a pas été utilisée.
- 18 La réglure en revanche est bien standardisée. Le cadre a été tracé à l'identique sur chaque page de chaque partie à l'aide d'une piqûre guidant les croisements de ligne (cf. *infra* Fig. 6) ; la ligne de gauche est doublée et guide le positionnement des initiales de chaque paragraphe qui se détache ainsi aisément des autres (cf. *infra* Fig. 5 et 7). La mise en page apparaît ici très normalisée et c'est dans ce cadre contraignant que l'écriture s'effectue.
- 19 Le titre de la couverture, les paragraphes déclinant les recettes et les dépenses sont écrits de la même main, celle du châtelain ou de son scribe (main A). Celle-ci monopolise le cadre dessiné à la pointe sèche : elle y indique d'abord la somme, la date et la provenance des recettes, y justifie ensuite les dépenses par chapitre ; elle y corrige ponctuellement des imprécisions ou des erreurs mineures, sans doute au moment même de la rédaction.

Fig. 5 - B 4279-6, f° 2 (recette 2.7). La main A se corrigeant elle-même



- 20 Cette main A occupe aussi la marge droite : elle y a inscrit les sommes partielles par paragraphe. Elle a enfin indexé par trois fois le texte dans la marge de gauche afin de mettre en exergue de l'outillage : l'*engin* élévateur, le char et la corde qui ont été nécessaires pour conduire le chantier. Elle rédige exclusivement en français et évoque des actes passés entre 1400 et 1404.
- 21 Mais elle n'est pas la seule à intervenir dans le document : deux, peut-être trois autres mains, ont laissé des commentaires dans les marges.
- Des références aux comptes ordinaires ont été écrites en latin dans la marge de gauche aux f° 2 et 2v° (main B). Cette intervention n'est pas datée (cf. *infra* Fig. 7).
 - Toujours en latin, une autre main (main C) a indiqué dans la marge haute du f° 1 que le registre a été reçu en la chambre des comptes le 28 mars 1408 (cf. *infra* Fig. 6) et, au verso dans la marge basse, qu'il a été vérifié le même jour.
- 22 C'est à cette même main qu'il faut probablement attribuer dans les marges de gauche les vérifications des mesures et le contrôle des quittances, dans les marges de droite les vérifications des sommes par chapitre.
- Le suivi financier du compte a été réalisé ensuite jusqu'en 1412 par un autre administrateur central (main D) qui a laissé en latin les signes de son intervention dans les marges basses des f° 2 et 2v° (cf. *infra* Fig. 8), les marges droite et gauche du f° 15.

Fig. 6 - B 4279-6, f° 1 : réception du compte (latin, main C) et début de la suscription (français, main A)

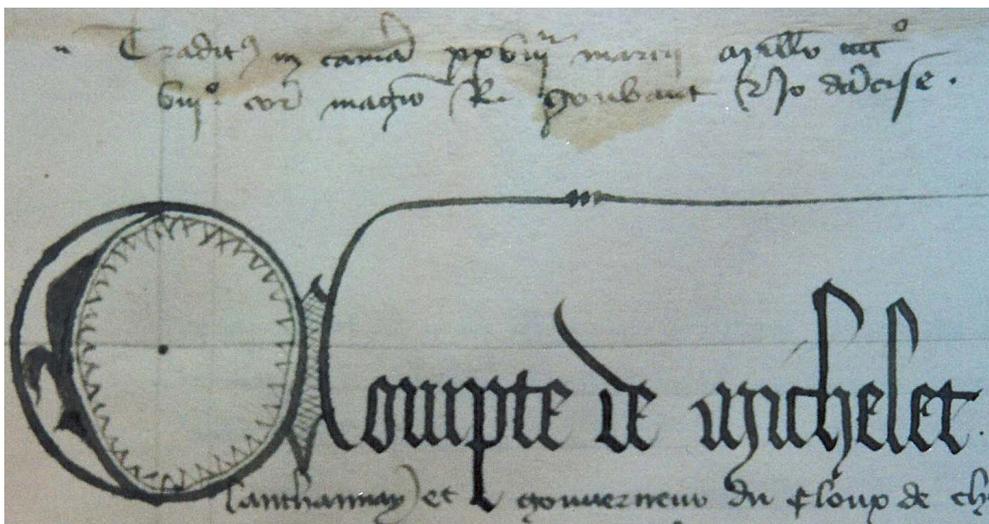


Fig. 7 - B 4279-6, f° 2 : recettes 2.1 à 2.5 (main A) et références, en latin dans la marge de gauche, à des comptes « ordinaires » du châtelain (main B)

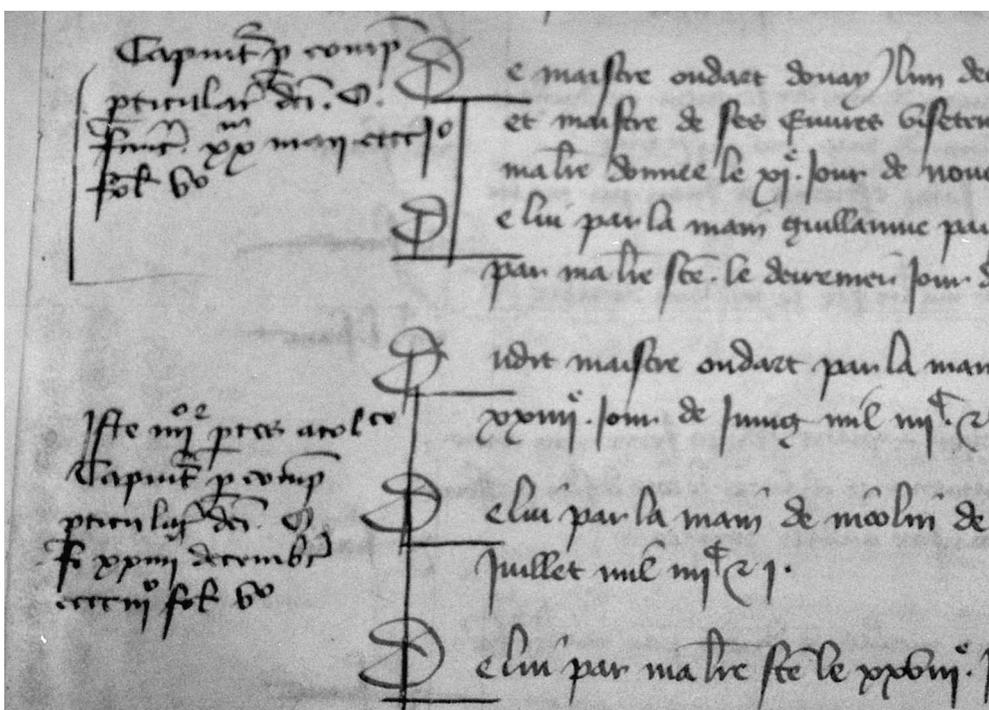
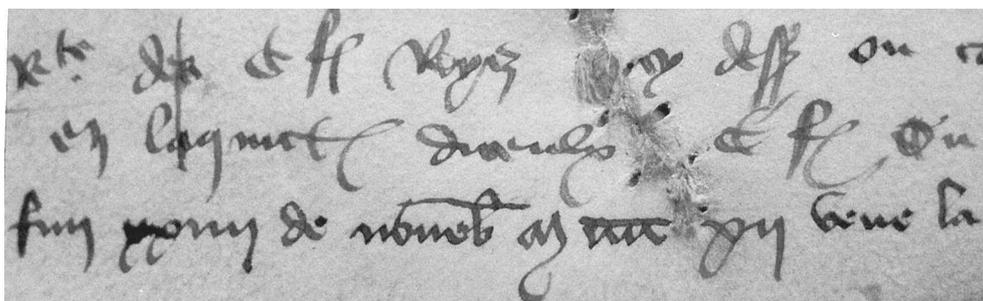


Fig. 8 - B 4279-6, f° 2v° : dernier acte enregistré en date du 24 novembre 1412



- 23 L'organisation spatiale du propos est évidente : la mise en page est préparée par la réglure, le cadre réservé à l'établissement du compte, les marges aux sommes et aux diverses vérifications. Il y a là un vrai souci de normalisation.

Tableau 4- B 4270 - 6 : position des différentes interventions (mains)

F°	cadre	ratures	marge				DATES
			haute	basse	gauche	droite	
couv.	A					A	
couv.							
1	A		C				28 mars 1408
1v°	A			C			10oct 1400 - 28 mars 1408
2	A			C	B	A	1400/1403 - 3 juil. 1410
2v°	A	A & C sur A		C	B & C	A	1400/1403 - 24 nov. 1412
3	A				C	A	28 oct 1404
3v°	A					C	12 sept 1404
4	A				C	A	1402-1404
4v°	A				C	C	1404
5	A				C	A	1401
5v°	A					A	1404
6	A				C	A	1404
6v°	A					C	1404
7	A				C	A	1404

7v°	A				C	A	1404
8	A				C	A	1404
8v°	A	C sur A			C	A	1404
9	A				A & C	A	1403
9v°	A				C	A	1404
10	A				C	A	1404
10v°	A				C	A	1404
11	A					C	1404
11v°	A					A	1404
12	A						
12v°	A				A & C	A	1404
13	A				C	C	1404
13v°	A					C	1402-1404
14	A				A & C	A	1404
14v°	A	A sur A			C	A	1404
15	A				C	D	1404/1408 - 31 mai 1411
couv.							
couv.							

- 24 Le compte a été contrôlé, reçu et certifié par deux membres délégués de la Chambre des comptes de Dijon : les informations ont été référencées par rapport aux comptes ordinaires, les rubriques confrontées aux quittances, les mesures et les sommes générales vérifiées ; la situation a été suivie jusqu'à la sortie de charge du châtelain, apurée à cette date. L'objectif comptable est évident, solidement appuyé sur une procédure apparemment minutieuse. Les traces qu'elle a laissées dans le document renvoient précisément aux nouvelles directives mises justement en place au cours de l'année précédente et des premières semaines de l'an 1404 pour réorganiser le travail de la Chambre des comptes de Dijon¹³ : la main B traduit le travail préalable des clerks confrontant les articles des comptes et les pièces justificatives ; la main C signale le moment de l'audition et de la réception du compte, identifie le magistrat et le clerk qui les assurent.

Organisation du contenu

- 25 Après la copie de la lettre de mandement du duc de Bourgogne contresignée par le trésorier général, le compte est divisé en deux parties : d'abord les recettes, ensuite les dépenses. Dans l'une comme dans l'autre des parties, l'information se présente sous la forme de paragraphes livrant le ou les noms des prestataires, la nature des interventions, les sommes concernées, la date de l'acte.
- 26 La présentation des recettes est raturée, corrigée ; elle bouscule la chronologie.

Tableau 5 – B 4270-6 : présentation des recettes

Rubrique	Mandataire	Payeur	Date (NS)
2.1	Maître des comptes	Maître des comptes	11 nov 1400
2.2	Maître des comptes	grenetier du grenier à sel - Chalon	31 déc1400
2.3	Maître des comptes	grenetier du grenier à sel - Chalon	24 juin 1401
2.4	Maître des comptes	Nicolin de Neuville	23 juill 1401
2.5	Maître des comptes	Maître des comptes	28 oct 1401
2.6	Maître des comptes	Florimont de Moncony	13 janv 1402
2.7	Receveur du bailliage de Dijon	Doyen de la chapelette - Dijon	18 mai 1402
2.8	Maître des comptes	Maître des comptes	14 oct 1402
2.9	Maître des comptes	Gouverneur de la terre de Thorey	5 sept 1402
2.10	Maître des comptes	Gouverneur de la terre de Thorey	15 sept 1402
2.11	Maître des comptes	Délivrance de bois	20 mai 1403
2.12	Receveur général des finances	Maître des comptes	21 mai 1401
2.13	Maître des comptes	Partie reprise à l'article suivant (2.14)	31 mai 1401
2.14	Maître des comptes	Prieur et couvent Saint-Etienne - Dijon	11oct 1402
2.15	Jehan Bourgeois maçon	Vente d'un char	
2.16	prestres et cleres St Nicolas	Partie reprise <i>infra</i> à l'article 2.19	8 mars 1401
2.17	Habitants de Chenosves	Vente du bois de charpente	
2.18		Partie reprise <i>infra</i> à l'article 2.20	
2.19	Receveur général des finances	Chappelain de St-Nicolas - Dijon	8 mars 1401

2.20			
------	--	--	--

- 27 Le paragraphe 2.13 est rayé car, est-il précisé, le contenu est repris dans le suivant (2.14) ; de même le 2.16 déplacé en 2.19 après qu'une première somme générale ait été indiquée ; celle-ci (2.18) a été alors déplacée (2.20). L'enregistrement n'est donc pas effectué en continu, en date des mandatements, mais il procède d'une élaboration en fin d'exercice comptable.
- 28 L'analyse de la présentation des dépenses le confirme parfaitement.

Tableau 6 – B 4270-6 : présentation des dépenses

RUBRIQUE	DATES
3 - gages d'officiers	28 oct 1404
4 - façon des fondements	12 sept 1404
5.1 - fourniture de pierres	29 sept 1402
5.2 - fourniture de pierres	11 sept 1404
5.3 - fourniture de pierres	22 sept 1404
5.4 - fourniture de laves	28 oct 1404
6.1 - voiturage	15 juil 1401
6.10 - voiturage	18 oct 1404
6.2 - voiturage	09 oct 1401
6.3 - voiturage	28 oct 1404
6.4 - voiturage	28 oct 1404
6.5 - voiturage	28 oct 1404
6.6 - voiturage	18 oct 1404
6.7 - voiturage	28 oct 1404
6.8 - voiturage	18 oct 1404
6.9 - voiturage	18 oct 1404
7.1 - parties de charpenterie	11 sept 1404
7.10 - parties de charpenterie	28 oct 1404
7.12 - parties de charpenterie	18 oct 1404

7.13 - parties de charpenterie	20 mai 1403
7.2 - parties de charpenterie	11 sept 1404
7.3 - parties de charpenterie	11 sept 1404
7.4 - parties de charpenterie	11 sept 1404
7.5 - parties de charpenterie	11 sept 1404
7.6 - parties de charpenterie	23 sept 1404
7.7 - parties de charpenterie	11 sept 1404
7.8 - parties de charpenterie	11 sept 1404
7.9 - parties de charpenterie	28 oct 1404
8.1 - parties de maçonnerie	11 sept 1404
8.2 - parties de maçonnerie	11 sept 1404
8.3 - parties de maçonnerie	11 sept 1404
8.4 - parties de maçonnerie	11 sept 1404
8.5 - parties de maçonnerie	11 sept 1404
8.6 - parties de maçonnerie	28 oct 1404
9 - façon de pointes de marteaulx	11 sept 1404
10 - achat et façon de gans	11 sept 1404
11.1 - achat et façon de ferrures	11 sept 1404
11.2 - achat et façon de ferrures	28 oct 1404
11.3 - achat et façon de ferrures	20 sept 1404
12.1- achat de laive	28 oct 1404
12.2 - fourniture de laves	15 mars 1402
12.3 - achat de laive	28 oct 1404
13.1 - despense commune	18 oct 1404
13.2 - despense commune	11 sept 1404
13.2 - despense commune	11 déc 1404

13.3 - <i>despense commune</i>	11 sept 1404
13.4 - <i>despense commune</i>	28 octo 1404

- 29 L'ordre de présentation des dépenses regroupe les activités selon le type de prestation, puis par prestataire : il bouscule lui aussi l'ordre chronologique des quittances et ces dernières sont très fortement concentrées, en fin de chantier, sur certaines dates.

Tableau 7 – B 4270-6 : distribution chronologique des quittances des prestations

Dates	Nb de quittances	%
15 juil. 1401	1	2,1
09 oct. 1401	1	2,1
15 mars 1402	1	2,1
29 sept. 1402	1	2,1
20 mai 1403	1	2,1
11 sept. 1404	18	37,5
12 sept. 1404	1	2,1
20 sept. 1404	1	2,1
22 sept. 1404	1	2,1
23 sept. 1404	1	2,1
18 oct. 1404	5	10,3
28 oct. 1404	15	31,2
11 déc. 1404	1	2,1
TOTAL	48	100

- 30 90% des quittances portent une date comprise entre le 11 septembre et le 28 octobre 1404 et les deux-tiers d'entre elles sont groupés sur ces deux journées. Le calendrier présenté dans ce compte n'est donc pas technique mais comptable : il ne renseigne pas sur le rythme du chantier mais sur les pratiques administratives. Ce document est bien élaboré à la fin des quatre années d'exercice, avant que d'être présenté en même temps que les quittances et les certificats qui ont aidé à le réaliser mais qui ne sont pas archivés. L'information est certes ordonnée selon la suite logique du déroulement d'un chantier : d'abord les fondations, puis les fournitures et leur transport ; ensuite charpenterie et maçonnerie, encore que l'inversion de ces deux rubriques eut donné plus de crédibilité ;

enfin les travaux de finition de ferronnerie et la couverture. Mais c'est là une construction intellectuelle : le compte de construction n'est pas un journal de chantier, c'est un « bilan comptable ».

Chiffres et calculs

- 31 Le coût des opérations avait été évalué par *Maistre Oudart Douay, maistre des comptes de mon dit seigneur et maistre des œuvres visiteur général des maisons et des forteresses de monseigneur le duc à, outre les matières qui déjà sont en la dite maison, la somme de mille francs ou environ*¹⁴ : en raison du remploi possible de matériaux déjà existant, l'approximation était inévitable et ne pouvait que prendre la forme d'un chiffre rond, assorti de la formule de prudence consacrée : mille francs ou environ. Il reste qu'elle s'est révélée fort grossière : l'« environ » représente une sous-évaluation de 42% du montant des dépenses finalement engagées.
- 32 Les recettes et les dépenses ont été moins maltraitées : elles ne sont pas indemnes d'erreurs et d'imprécisions mais, malgré le nombre et la diversité des opérations, le bilan comptable, sans être juste, n'est pas déshonorant.

Tableau 8 – B 4270-6 : énoncé des recettes

	SUBVENTIONS
ÉVALUATION	<i>mille francs ou environ</i>
COUT (dépenses acquittées)	1717 francs 1 gros 11 deniers
SOUS EVALUATION	<i>42% ou environ</i>
2.1 - recette	40 francs 7 gros
2.2 - recette	400 francs
2.3 - recette	150 francs
2.4 - recette	230 francs
2.5 - recette	40 francs
2.6 - recette	55 francs 6 gros 2/3 de gros
2.7 - recette	70 francs
2.8 - recette	100 francs
2.9 - recette (5 sept 1402)	43 francs
2.10 - recette (15 sept 1402)	7 francs

2.11 - recette	60 francs
2.12 - recette	40 francs
2.13 - recette	100 francs
2.14 - recette	450 francs
2.15 - recette	10 francs
2.16 - recette	200 francs
2.17 - recette	6 livres 15 sous - 6 francs 9 gros
2.18 - somme	1892 francs 10 gros 2/3 de gros
2.19 - recette	200 francs
2.20 SOMME	1892 francs 10 gros 2/3 de gros
SOMME RECALCULÉE	1902 francs 10 gros 2/3 de gros
ÉCART	moins 10 francs

- 33 Les montants des recettes se présentent sous la forme de chiffres arrondis : pour 11 subventions sur 16, soit 68%, ils sont établis à la dizaine de francs et si l'on ajoute 2.9 et 2.10 qui paraissent couplés tant par leur proximité dans le temps que dans leur complémentarité mathématique, ce sont les 4/5^e des subventions qui sont ainsi établies.
- 34 La subvention 2.17 est donnée dans les deux monnaies de compte de la livre et du franc : la parité est bien calculée pour 240 deniers par livre ou franc, à raison de 12 deniers pour un sous du système livre et de 20 deniers par gros du système franc.
- 35 Mais une erreur s'est glissée dans le calcul de la somme des recettes : 10 francs ont disparu du récapitulatif. L'écart ne touche que l'unité principale, pas ses sous-multiples, et c'est un chiffre rond : cela suffit-il pour écarter l'hypothèse de la fraude et ne retenir que l'erreur de retenue ?
- 36 Le tableau 9 donne le détail des types d'opérations que les dépenses ont occasionnées. On y voit que la « routine » comptable impose de jongler avec trois modes de travail et donc de rétribution des prestations (à la journée, à l'unité, à la tâche), avec trois unités de comptage d'objet (à la pièce, à la douzaine et au cent), une de poids (à la livre) et une de superficie (à la toise), avec encore les deux systèmes de monnaie de compte de la livre-sous-denier (1-20-240) et du franc-gros-denier (1-12-240).
- 37 On y voit aussi que les quantités, d'objets ou de monnaies, sont en grande majorité « rondes », calées sur le système 12 ou le système 10. Derrière leur complexité apparente, les prix unitaires énoncés en livres-sous-deniers ou en francs-gros-deniers, sont calés pour former en deniers des sommes décimales ou semi-décimales : les 2 sous 1 denier payés pour le salaire d'une journée de maçon, valent 25 deniers ; les 4 sous 2 deniers

donnés à la journée pour un travail à façon de charpenterie valent 50 deniers ; les 3 sous 9 deniers accordés à la journée pour un travail à façon de maçonnerie valent 45 deniers ; les 13 sous 4 deniers que valent un cent de grands clous équivalent à 160 deniers ; certaines des serrures utilisées dans le nouveau bâtiment ont coûté 8 sous 4 deniers, 7 sous 6 deniers, 6 sous 8 deniers, 16 sous 8 deniers soit, respectivement, 100, 90, 80 et 200 deniers. Comme si les machines à calculer d'alors (l'abaque), et la réalité de la circulation monétaire (essentiellement le denier et le blanc de 5 deniers)¹⁵, intervenaient directement sur la fixation des prix.

- 38 On y voit enfin que les sous-unités monétaires sont exprimées sous deux formes : en chiffres absolus ou en fractions. Un gros demi s'énonce aussi I gros X deniers ; I gros V deniers s'écrit aussi I gros I quart. Le système chiffré est majoritaire, aux deux tiers ; le système fractionnel n'est donc pas seulement résiduel. Il évoque la place qu'occupe encore à la fin du Moyen Âge, en géométrie comme en mathématique, l'évaluation proportionnelle des quantités¹⁶.

Tableau 9 – B 4270-6 : énoncé des dépenses (a, b, c et d)

PAIEMENT À LA JOURNÉE		
Rubrique	PRIX/jour	en den.
13.7 - divers	VIII g.	160
6.8 - transports	X s. t.	120
3 - Gages	III gros	80
8.5 - maçonnerie	II s. I d. t.	25
7.2 - charpenterie	III s. II d. t.	50
8.5 - maçonnerie	III s. IX d. t.	45
7.6 - charpenterie	III s. III d. t.	40

PAIEMENT À L'UNITÉ				
Rubrique	NOMBRE	UNITÉ	PRIX/UNITÉ	en den.
5.3	IIc membres	cent	XXIII livres t.	5520
5.2a	X cens de membres	cent	CX s. t.	1320
5.2b	XVIIc de membres	cent	CX s. t.	1320
6.4	XVIIc membres (transport)	cent	LX s.	720
11.3b	Cent demi de plomb	cent	LX s. t.	720

11.3a	<i>IIIIc livres de fer</i>	<i>cent livres</i>	<i>XL s. t.</i>	480
7.12	<i>VIIIc de cloux</i>	<i>cent</i>	<i>XL s. t.</i>	480
11.1s	<i>VIIIc de grans cloux</i>	<i>cent</i>	<i>XIII s. IIII d. t.</i>	160
13.3	<i>III douzaines de civières</i>	<i>douzaine</i>	<i>X s. t.</i>	120
10	<i>deux douzaines de gants</i>	<i>douzaine</i>	<i>X s. t.</i>	120
13.2b	<i>XIIII douz. de chenestres de corde</i>	<i>douzaine</i>	<i>III s. IIII d.</i>	40
13.2c	<i>LXV livres (une corde d'engin)</i>	<i>livre</i>	<i>X d. t.</i>	10
11.3c	<i>VIII livres d'oïnt</i>	<i>livre</i>	<i>X d.</i>	10
13.2d	<i>XXII livres (une petite corde)</i>	<i>livre</i>	<i>X d. t.</i>	10
11.1j	<i>LXX livres de fer</i>	<i>livre</i>	<i>XII d.</i>	12
11.1m	<i>V livres de fer</i>	<i>livre</i>	<i>XII d.</i>	12
11.1u	<i>VIIIxx livres de fer</i>	<i>livre</i>	<i>XII d. t.</i>	12
9b	<i>VIIxx VII livres de fer</i>	<i>livre</i>	<i>XII d.</i>	12
11.1q	<i>XII livres et demi de fer</i>	<i>livre</i>	<i>XII d.</i>	12
11.1l	<i>XV livres de fer</i>	<i>livre</i>	<i>XII d.</i>	12
11.1b	<i>XVIII livres demie de fer</i>	<i>livre</i>	<i>XII d. t.</i>	12
11.1a	<i>IIIxx XIII livres et demie de fer</i>	<i>livre</i>	<i>XII d. t.</i>	12
11.1g	<i>VI livres de fretis de fer</i>	<i>livre</i>	<i>II s.</i>	24
11.1c	<i>X livres de fer</i>	<i>livre</i>	<i>II s. t.</i>	24
11.1k	<i>XII livres de fer</i>	<i>livre</i>	<i>II s.</i>	24
11.1n	<i>XII livres de fer</i>	<i>livre</i>	<i>II s.</i>	24
8.2a	<i>IIII portes</i>	<i>pièce</i>	<i>XII frans</i>	2880
8.2c	<i>VI fenestres</i>	<i>pièce</i>	<i>deux frans demi</i>	600

8.2b	VII fenestres	pièce	deux frans	480
6.2b	IIc XLII pièces de bois (transport)	pièce	X g. t.	200
6.2c	XIII menues pièces de bois (transport)	pièce	V g.	100
7.11	XL pièces de bois	pièce	X d. t.	10
13.2a	X pièces de liens	pièce	XX d.	20
6.2a	XIII colonnes de pierre (transport)	pièce	II frans demi	600
8.2j	XV rampans de pierre dasnières	pièce	II frans demi	600
5.1	XV basses de pierre	pièce	II g.	40
8.2h	L piez et II tiers de pierres d'angles	pièce	I g. I quart	25
8.2d	VIIxx VII pies de pierres d'angles	pièce	I g. I quart	25
8.2e	XI pies et demi de pierres d'angles	pièce	I g. I quart	25
8.2g	XIII pies de pierres d'angles	pièce	I g. I quart	25
8.2f	XLVII pies de pierres d'angles	pièce	I g. I quart	25
8.2i	XLVII pies de pierres d'angles	pièce	I g. I quart	25
6.5a	XV pièces de basses de pierre (transport)	pièce	I g.	20
6.5b	XVII pièces de basses de pierre (transport)	pièce	X d. t.	10
8.4	XXXIX pies de basses de pierres	pièce	VI s. VIII d. t.	80
12.3	C et L frestieres (tuiles faitieres)	pièce	XII d. t.	12
9.a	IIIc IIIxx pointes d'outils	pièce	III d.	4
6.6	VIIIxx VII toises 1/3 de laves (transport)	toise	XVIII g.	360
8.1	VIIIxx VII toises 1/3 et 1/4 de lave	toise	X g.	200
4.1a	XLII toises et demie de terrassement	toise	VII s. VI deniers	90
6.10	VIxx X toises de laves (transport)	toise	V s. X d. t.	70
12.2	VIIIxx toises de laves	toise	III s. II d. t.	50
5.4	VIxx X toises de laves	toise	trois s. t.	36

PAIEMENT À L'UNITÉ (avec calcul de la somme totale)					
Rubrique	NOMBRE	PRIX/UNITÉ	en den.	SOMME	en den.
11.1i	<i>cent de cloux</i>	<i>XX d. t.</i>	20	<i>XX d. t.</i>	20
11.1t	<i>serrure</i>	<i>VIII s. IIII d. t.</i>	100	<i>VIII s. IIII d. t.</i>	100
11.1e	<i>serrure à ressort</i>	<i>VII s. VI d.</i>	90	<i>VII s. VI d.</i>	90
11.1h	<i>serrure garnie</i>	<i>V s.</i>	60	<i>V s.</i>	60
11.1o	<i>serrure garnie de clefz</i>	<i>VI s. VIII d. t.</i>	80	<i>VI s. VIII d. t.</i>	80
11.1f	<i>serrure neuve garnie</i>	<i>XVI s. VIII d</i>	200	<i>XVI s. VIII d</i>	200
11.1d	<i>VI livres de fer</i>	<i>1 s.</i>	12	<i>VI s. t.</i>	12

PAIEMENT A LA TÂCHE			
Rubrique	NOMBRE	SOMME	en den.
11.1r	<i>achat de cloux</i>	<i>six deniers</i>	6
11.1p	<i>XXX cloux quarrés</i>	<i>II s. VI d.</i>	30
13.2e	<i>IIII colaches de fil à pourter civières</i>	<i>IIII s. II d.</i>	38
7.9	<i>XIIII pièces de bois</i>	<i>XI s. VIII d. t.</i>	140
13.2f	<i>plusieurs autres cordes</i>	<i>XX s. t.</i>	240
7.3	<i>IIII cintres des portes</i>	<i>XXV s. t.</i>	300
8.3c	<i>II tournans et II coubeaux de pierre</i>	<i>XXX s. t.</i>	360
8.6	<i>manutentions diverses</i>	<i>XL s. t.</i>	480
7.5	<i>deux treuls (pressoirs)</i>	<i>XL s. t.</i>	480
4.1b	<i>IIII pans de maçonnerie</i>	<i>XLV s.</i>	540
13.6	<i>façon de ce compte</i>	<i>IIII livres– III frans</i>	720
7.8	<i>IIII rehues + II aissis de bois</i>	<i>LXXII s. VI d. t.</i>	870
11.2	<i>IIII rouhes de char ferrées</i>	<i>IIII livres XII s. VI d. t.</i>	1110
13.4	<i>terrassement et transport divers</i>	<i>C s.</i>	1200

7.13b	<i>un engin & un chariot de bois</i>	<i>VI frans</i>	1440
4.1c	<i>fondation desXIII colonnes</i>	<i>VI livres</i>	1440
6.1	<i>paines, droits et salaire (transport)</i>	<i>VI frans</i>	1440
7.10c	<i>IIIIxx XVIII pièces & un cent de lates</i>	<i>VI livres III s. IIII d. t.</i>	1480
8.3b	<i>toutes les seuelles</i>	<i>VIII livres t.</i>	1920
12.1	<i>toute la lave...toutes les cuves...</i>	<i>X livres t.</i>	2400
8.3a	<i>XIII colonnes</i>	<i>XIV livres t.</i>	3360
6.7	<i>transport du bois de charpenterie</i>	<i>XVII livres t.</i>	4080
13.5	<i>remboursements de frais</i>	<i>XXV livres XX livres</i>	4800
13.1	<i>manutentions de charpenterie</i>	<i>XXX livres I s. VIII d. t.</i>	7220
7.4	<i>deux treuls (presseoirs)</i>	<i>XXXI livres t.</i>	7440
7.7	<i>IIII + I portes de bois</i>	<i>XXXI frans</i>	7440
6.3	<i>terrassement et transport divers</i>	<i>XXXV livres XI s. VIII d. t.</i>	8540
6.9	<i>XXXII pièces de chasne (transport)</i>	<i>XXXVI livres XI s. VIII d. t.</i>	8780
7.13a	<i>XXXII pies de chasne</i>	<i>LIIII frans</i>	12960
7.1	<i>charpenterie</i>	<i>CXII livres t.</i>	26880

- 39 Des deux monnaies de compte, le système « Franc » est exclusif pour les recettes. Il est aussi présent pour les dépenses mais se concentre dans les rubriques transport (rubrique 6) et maçonnerie (rubrique 8). Au total, il est très effacé devant le système « Livre »: sur 116 paiements, 25 sont en Francs, 93 en Livres, soit 78%, et c'est ce système qui sert aux récapitulatifs (cf. tableau 10). Rappeler que le Franc est une nouveauté rapidement effacée du monnayage réel permet-il d'expliquer cette différence ? Cette monnaie d'or est en effet introduite en 1360 et remplacée en 1385 par l'Ecu¹⁷. Les élites, ceux qui délivrent ici les recettes, l'ont-ils adopté pour jongler avec les grosses sommes ? Les acteurs des transactions au quotidien restent-ils au contraire fidèles au système « traditionnel » et préfèrent-ils le sous moins lourd en deniers et donc plus souple que le gros ? Cet argumentaire reste évidemment très faible, n'interdit pas notamment de renverser la dernière proposition : le gros ne pouvait-il pas apparaître plus « souple » car plus riche en deniers que le sou ?
- 40 De toutes les façons, les « comptables » qui ont ici opéré savent passer d'un système à l'autre sans problème. Ils savent aussi justement réaliser les opérations - additions et multiplications - nécessaires au calcul des sommes dues. Sur 78 opérations vérifiables, 93% sont correctement effectuées.

41 Les quatre approximations et les six opérations erronées retiennent évidemment plus l'attention que ce constat général somme toute attendu : elles permettent d'aller au-delà du *quitus* accordé au châtelain et d'émettre des hypothèses, plus que des certitudes certes, sur les habitudes comptables d'alors.

- En 4.1c et en 6.9, les sommes indiquées ne sont pas divisibles par le nombre de pièces et les prix unitaires ne sont pas indiqués. Les chiffres ronds les plus approchant évaluent le reste à un sou. Les sommes n'incluent-elle pas alors un « pourboire » de 12 deniers et, en faisant respectivement passer les sommes dues en deniers de 1428 à 1440 et de 8768 à 8780, l'opération n'a-t-elle pas le mérite d'arrondir la somme à la dizaine supérieure ? Cette « manipulation » n'est en tout cas pas administrativement enregistrée puisque les prix unitaires ne sont pas précisés et, en cas de contrôle, la somme peut passer pour forfaitaire.
- En 8.2h, le résultat de la multiplication de 50 pieds $\frac{2}{3}$ par 1 gros 1 quart est approché au denier inférieur : l'approximation était inévitable mais elle aurait pu être réalisée au denier supérieur au profit du prestataire.
- En 6.2b, les 242 pièces de bois transportées au prix de 10 gros pièce font 201 francs et 8 gros : la main A s'est corrigée elle-même en rayant une première somme fautive de 10 francs mais il manque un franc à la seconde somme. La somme partielle des transports 6.2, réalisée par la même main A est cependant juste, inclue le franc manquant : ce sont là des erreurs de calcul et non pas une tentative de fraude.
- En 6.10, les 130 toises de lave transportées à raison de 5 sous 10 deniers la toise (70 deniers) font 9100 deniers, soit 37 livres 18 sous 4 deniers. La somme affichée est sous-évaluée de 100 deniers : erreur ou ristourne imposée avec somme « arrondie » au millier inférieur ? De toute façon le prestataire est lésé sans que cela puisse profiter au châtelain.
- - En 8.2j, le prix unitaire retenu n'est pas 2,5 francs mais 2 francs, ce que confirme le récapitulatif partiel 8.2. La ristourne au profit du duc serait ici considérable mais aucune autre explication ne peut être avancée.
- - En 7, la somme générale des frais de charpenterie est fautive, accuse un déficit de 72 deniers ou six sous. Elle résume 17 opérations justes, dont une barrée et deux récapitulatifs partiels, quatre en francs et les autres en livres : est-elle le résultat de ce foisonnement de situations ?
- - En 8.5b, il manque 9 deniers à la somme d'une opération pourtant simple ; en 8.1 en revanche, la somme est majorée de 375 deniers, soit une livre 6 gros et 15 deniers, sans qu'il soit possible de déceler quelque explication.

Tableau 10 – B 4270-6 : nature des calculs

Rubrique	OPERATION	VERIFICATION
3	24 jours x 4 gros = 8 livres	JUSTE
4.1a	42 x 7s.6d. = 15 livres 18s.9d.	JUSTE
4.1b	4 éléments pour 45 sous	SOMME DIVISIBLE par le nombre : 11 s. 3 d.
4.1c	14 éléments pour 6 livres	SOMME NON DIVISIBLE : reste = 12 d.
4	total 4 : 24 livres 3s. 9d.	JUSTE

5.1	15 éléments x 2 gros = 2,5 francs	JUSTE
5.2a	1000 x 110s. t. le 100 = 55 livres	JUSTE
5.3	200 x 23 livres le 100 = 46 livres	JUSTE
5.4	130 x 3s. = 19 livres 10s.	JUSTE
6.2a	14 x 2,5 francs = 35 francs	JUSTE
6.2b	242 x 10 gros = 200 francs 8 gros	FAUX - un franc en MOINS
6.2c	14 x 5 gros = 5 francs 10 gros	JUSTE
6.2	total 6.2 = 242,5 francs	JUSTE - calcul incluant le franc manquant
6.4	1700 x 60 sous = 51 livres	JUSTE
6.5a	15 x 1 gros = cf. 6.5	cf. 6.5
6.5b	17 x 10 deniers = cf. 6.5	cf. 6.5
6.5	total 6.5 = 39 sous 2 deniers	JUSTE
6.6	167 & 1/3 x 18 gros = 251 francs	JUSTE
6.8	3 jours x 10 sous = 30 sous	JUSTE
6.9	32 éléments pour 36livres 11s. 8d.	SOMME NON DIVISIBLE : reste 12 deniers
6.10	130 x 5s. 10d. = 37 livres 10s	FAUX - 100 d. en MOINS (8 s. 4 d.)
6	total 6 = 680 livres 12s. 6d.	JUSTE
7.2	66 jours x 4s. 2d. = 13livres 15s.	JUSTE
7.3	4 éléments pour 25 sous	SOMME DIVISIBLE par le nombre : 90d.
7.4	2 éléments pour 31 livres	SOMME DIVISIBLE par le nombre : 15 l. 10 s.
7.5	2 éléments pour 31 livres	SOMME DIVISIBLE par le nombre : 20 s.
7.6	10 jours x 3s. 4d = 33s. 4d.	JUSTE
7.7	5 éléments pour 31 francs	SOMME DIVISIBLE par le nombre : 6l. 4s.

7.8	6 éléments pour 72s. 6d.	SOMME DIVISIBLE par le nombre : 145 d.
7.9	14 éléments pour 11s. 8d.	SOMME DIVISIBLE par le nombre : 10 d.
7.11	40 élémentz x 10d. = 23s. 4d.	JUSTE
7.12	800 éléments x 40s. le cent = 16 livres	JUSTE
7.13a	3é éléments pout 54 francs	SOMME DIVISIBLE par le nombre : 1liv. 13s. 9d.
7	total 7 = 278 livres 10s. 10d.	FAUX - 72 d. (6 sous) en MOINS
8.1	167, 1/3, 1/4 x 10g. = 141 francs 2g. 11d.	FAUX - 375 d. en PLUS (il. 6g. 15d.)
8.2a	4 éléments x12 francs = 48 francs	JUSTE
8.2b	7 éléments x 2 francs = 14 francs	JUSTE
8.2c	6 éléments x 2,5 francs = 15 francs	JUSTE
8.2d	147 éléments x 1g.1/4 = 15 francs 3g. 3/4	JUSTE
8.2e	11,5 éléments x 1g.1/4 = 14g. 7d. Ob	JUSTE
8.2f	47 éléments x 1g.1/4 = 4 francs 10g. 3/4	JUSTE
8.2g	14 éléments x 1g. 1/4 = 17g. Demi	JUSTE
8.2h	50 1/3 x 1g. 1/4 = 5f rancs 3g. 6d.	APPROXIMATION DE - 1 d.
8.2i	47 éléments x 1g.1/4 = 4 francs 10g. 3/4	JUSTE
8.2j	15 éléments x 2,5 francs = 30 francs	FAUX : prix à 2 francs
8.2	total 8.2 = 140 livres 8d. Maille	OUBLI de 8.2j confirmé
8.3a	14 éléments pour 14 livres	SOMME DIVISIBLE par le nombre : 1l.
8.3c	4 éléments pour 30 sous	SOMME DIVISIBLE par le nombre : 90d.
8.3	total 8.3 = 23 livres 10 sous	JUSTE
8.4	39 éléments x 6s. 8d. = 14livres 13livres	JUSTE - correction justifiée
8.5a	18 jours x 3s.9d. = 67s. 6d.	JUSTE
8.5b	9 jours x 2s. 1d. = 18 sous	FAUX - 9 d. en MOINS
8.5	total 8.5 = 4 livres 6s. 3d.	JUSTE - avec les 9 d. compris

8	total 8 = 328 livres 1s. 2d. ob	JUSTE - en tenant compte des récapitulatifs
9.a	480 éléments x 4d. = 8 livres	JUSTE
9.b	147 éléments x 12d. = 7 livres 7 sous	JUSTE
9	total 9 = 15 livres 7 sous	JUSTE
10	2 douz. X 10s la douz = 20 sous	JUSTE
11.1a	93,5 éléments x 12d. = 4 livres 13s. 6d.	JUSTE
11.1b	18 éléments x 12d. = 18s. 6d.	JUSTE
11.1c	10 éléments x 2s. = 20s.	JUSTE
11.1d	6 éléments pour 6 sous	SOMME DIVISIBLE par le nombre = 12 d.
11.1g	6 éléments x 2s. = 12 sous	JUSTE
11.1j	70 éléments x 12d. = 70 sous	JUSTE
11.1k	12 éléments x 2s. = 24 sous	JUSTE
11.1l	15 éléments x 12d. = 15 sous	JUSTE
11.1m	5 éléments x 12d. = 5 sous	JUSTE
11.1n	12 éléments x 2s. = 24 sous	JUSTE
11.1q	12,5 éléments x 12d. = 12 sous 6 deniers	JUSTE
11.1s	800 éléments x 13s. 4d. le 100 = 106s. 8d.	JUSTE
11.1u	160 éléments x 12d. = 8 livres	JUSTE
11.1	total 11.1 = 30 livres 16 sous	JUSTE
11.2	4 éléments pour 4 livres 12s. 6d.	SOMME DIVISIBLE par le nombre = 1l. 3s. 1d. ob
11.3b	100,5 éléments x 60s. = 4 livres 10s.	JUSTE
11.3c	8 éléments x 10d. = 6s. 8d.	JUSTE
11.3	total 11.3 = 12livres 16s. 8d.	JUSTE
11	total 11 = 48 livres 5s. 2d.	JUSTE

12.2	160 éléments x 4s. 2d. = 33livres 6s. 8d	JUSTE
12.3	150 éléments x 12d. = 7 livres 10s.	JUSTE
12	total 12 = 50livres 16s. 8d	JUSTE
13.2a	10 éléments x 20d. = 26s. 8d.	JUSTE
13.2b	14 éléments x 3s. 4d. = 47s. 46s. 8d.	JUSTE - correction justifiée
13.2c	65 éléments x 10d. = 52s. 6d. 54s. 2d.	JUSTE - correction justifiée
13.2d	22 éléments x 10d. = 18s. 4d.	JUSTE
13.2e	4 éléments pour 4s. 2d.	SOMME DIVISIBLE par le nombre = 12d. ob
13.2	total 13.2 = 8 livres	JUSTE
13.3	3 éléments x 10s. = 30 sous	JUSTE
13.7	3 jours x 8 gros = 2 francs	JUSTE
13	total 13 = 69 livres 11s. 8d.	JUSTE
14 - som.	1716 livres 18s. 9d. ob.	JUSTE selon les récapitulatifs
15 - debet	175 livres 18s. 11d. ob. et 1/3 de d.	JUSTE - selon les récapitulatifs

Tableau 11 – B 4270-6 : récapitulatif général

	Francs	Gros	Deniers
RECETTES	1892	10	2/3 de gros
DÉPENSES * (1 716 livres 18 sous 9 deniers)	1716	11	5
DEBET * (+ 175 livres 18 sous 11 deniers obole 1/3)	175	11	7 + 1/3

- 42 Le châtelain a donc reçu plus que ce qu'il a dépensé et les contrôleurs de la Chambre des Comptes établissent qu'il doit rétrocéder cette somme confortable de plus de 175 francs, près de 10% de la somme encaissée. On ne s'étonnera pas longtemps de cet écart : il est nettement plus raisonnable que celui qui sépare l'évaluation et la dépense effective et il était difficile de serrer au plus près un budget de cette importance.
- 43 La comparaison du calendrier des mandatements des recettes et des dépenses retient davantage l'attention.

Tableau 12 – B 4270-6 : distribution chronologique des quittances des recettes et des dépenses

	Total	1401	1402	1403	1404
recette* (en gros)	22 634	13 874	8 040	720	0
% cumulés des recettes	100	61 %	96 %	100 %	
dépense (en gros)	20 536	2 982	430	720	16 404
% cumulés des dépenses	100	15 %	16 %	20 %	100 %
* = non compris les deux recettes non situées dans le temps dont le montant s'élève à 16 francs 9 gros soit 201 gros					

- 44 Aucun « lissage administratif » et aucune corrélation ne caractérise ces calendriers : si 100% des recettes sont arrivées en mai 1403, 20% seulement des dépenses sont à cette date réalisées, essentiellement du voiturage et des fournitures de matériaux. 80% des dépenses, essentiellement les salaires et autres types de rémunération du travail accompli, ne sont acquittées et certifiées qu'en septembre et octobre 1404. Qu'a fait le châtelain de cette somme importante – plus de 1500 francs – pendant ces 14 mois ? Pouvait-il en user à sa guise et prendre les risques inhérents à la pratique de « placements personnels » ? Est-il plus vraisemblable de penser qu'il a du réaliser régulièrement des « avances sur salaire » et que le document ne témoigne que de la régularisation des comptes avec chacun des prestataires en fin de chantier ?
- 45 Au total, il est possible de noter quelques incohérences :
- les recettes sont sous-évaluées de 10 francs ;
 - les dépenses sont sous-évaluées de 46 deniers (421 deniers en moins et 375 deniers en plus) ;
 - le solde connaît donc une « évaporation » de 9 francs 9 gros 14 deniers.
 - Mais l'écart par rapport au budget géré ne s'élève qu'à 0,5% : le coulage est loin d'être scandaleux et criant. Il est passé inaperçu aux yeux des contrôleurs et il faut plutôt y voir le résultat d'erreurs et d'un défaut de contrôle que de malversations :
 - les recettes ne semblent pas avoir été vérifiées : les mains B et C n'y apparaissent pas.
 - une erreur de calcul porte sur le récapitulatif de la charpenterie : c'est le seul chapitre à n'avoir pas été contrôlé par C.
 - les autres erreurs concernent des calculs de paiements acquittés, non vérifiés par C.

- 46 Le châtelain et/ou son scribe maîtrisent convenablement le calcul. La vérification paraît cependant utile car la comptabilité est parfois fautive. Mais le contrôle est lui-même approximatif, se limite aux récapitulatifs et encore sans systématique.
- 47 Ce sont là des erreurs minimales, s'inscrivant dans une marge jugée acceptable sans doute par une administration compétente et organisée mais manquant sans doute de temps et, peut-être aussi, dans les actes répétitifs sinon routiniers, de précision sinon de vigilance. Les calculs avancés par Philippe Contamine au sujet des contrôles des comptes par les clercs de la Chambre de Normandie au milieu du XVe siècle démontrent que la tâche était « considérable », impliquant « non seulement une grande assiduité mais même une indéniable productivité »¹⁸ ; pour la Bourgogne du temps de Philippe le Hardi, rappelons après Bertrand Schnerb que la réforme de 1403-1404 procédait d'une simplification des procédures d'audition de la Chambre des Comptes¹⁹ et, après Urbain Plancher, que le prince avait édicté en 1373, dans le cadre d'une politique générale de réduction du « train de vie de l'Etat », un règlement limitant le temps d'activité des contrôles à six mois maximum dans l'année : *que les gens de nos comptes ne vacqueront doresnavant en l'audition et correction d'iceulx que par le temps qui s'ensuit, c'est assavoir les mois de Mars, d'Avril, de May, de Juin & de Juillet ; & au cas qu'ils ne pourroient ledit fait avoir accomplis ez cinq mois dessus dits, il nous plait que il y vacquent encores un mois se besoing est et non plus. & en outre nous avons ordonné que pour chascun jour que nos dits gens vacqueront ez dites audition & correction de nos dits comptes, ledit temps durant & non outre, qu'il ayent & prennent de nous, chascun d'eulx, six gros tournois d'argent viez*²⁰.

NOTES

1. Werner PARAVICINI, « L'embarras de richesses : comment rendre accessibles les archives financières de la maison de Bourgogne-Valois », *Académie royale de Belgique, Bulletin de la Classe des Lettres*, 6^e série, t. VII, 1996, p. 21-68.
2. Robert-Henri BAUTIER et Janine SORNAY, « Les comptabilités », *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge : Les États de la maison de Bourgogne*, vol. 1, fasc. 1, Paris, CNRS éditions, 2001, p. 180-406.
3. Voir les éléments bibliographiques que donnent Robert-Henri BAUTIER et Janine SORNAY, *op. cit.* note 2 ainsi que la *Bibliographie bourguignonne* publiée chaque année depuis 1939 par la revue *Annales de Bourgogne*. La présentation matérielle des sources comptables n'est jamais très développée, même dans le monumental travail de Jean KERHERVE, *L'État breton aux 14^e et 15^e siècles. Les Ducs, l'Argent et les Hommes*, Paris, 1987, t. 1, p. 410-416 pour les comptes, p. 422-424 pour les rentiers.
4. Carla BOZZOLO et Ezio ORNATO, *Pour une histoire du livre au Moyen Âge. Trois essais de codicologie quantitative*, Paris, 1980, 2^e édition 1983 ; Albert DEROLEZ, *Codicologie des manuscrits en écriture humanistique sur parchemin*, Turnhout, Brepols, 1984 ; Denis MUZERELLE, *Vocabulaire codicologique, répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, Cemi, 1985 ; Monique ORNATO et Nicole PONS (dir.), *Pratique de la culture écrite en France au XV^e siècle* (Actes du colloque de 1992) Louvain-la-Neuve, Fidem, 1995.

5. Telles sont les questions auxquelles on a tenté de répondre à propos de la série des chartes des feux bourguignonnes : *Archéologie d'un document d'archives. Approche codicologique et diplomatique des chartes des feux bourguignonnes (1285-1543)*, Paris, Études et rencontres de l'École des Chartes n° 20, 2006, 248 p. Telles sont aussi les questions auxquelles les séries comptables sont soumises par un groupe de travail mis en place depuis quelques mois : cf. <http://irhis.recherche.univ-lille3.fr/00-Comptabilites/Index.html>
6. Archives départementales de la Côte d'Or (désormais ADCO) B 4268-2, f° 42.
7. ADCO B 4270-6.
8. *Le clos de Chenôve (Côte d'Or). La cuverie et les pressoirs des ducs de Bourgogne. Histoire, archéologie, ethnologie (XIII^e-XX^e siècles)*, Inventaire général, direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, rééd. Patrice BECK, Christine CANAT, Bernard LAUVERGEON et alii, fotogr. Jean-Luc Duthu, relevés graph. Vincent Lepais, Alain Morelière, Dijon, Éditions Faton, 1999, 64 p. (Images du Patrimoine n° 190 – Dossier de l'Art hors série n° 1).
9. Sans le démontage et le regard du spécialiste, l'analyse de la reliure est bien périlleuse ; sans l'œil et le laboratoire du zoologue, l'espèce du parchemin, la découpe de la peau sinon la gestion des « côté poil-côté chair » restent opaques. Voir Albert DEROLEZ, *op. cit.*, note 4.
10. Cf. *infra* Fig. 9.
11. ADCO B 4269 1 à 3. Michelet Girost est en poste depuis 1393 (ADCO B 4266).
12. ADCO B 4271 1 à 3. Comptes de Jean de Saint-Ligier.
13. Bertrand SCHNERB, « L'activité de la chambre des comptes de Dijon entre 1386 et 1404 d'après le premier registre de ses mémoriaux », Philippe CONTAMINE et Olivier MATTÉONI (dir.), *La France des principautés. Les Chambres des comptes*, Actes du colloque de Moulins-Yzeure – 6-8 avril 1995, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1996, p. 55-64.
14. ADCO B 4270-6, f° 1 et 2.
15. Philippe CONTAMINE, Marc BOMPAIRE, Stéphane LEBECQ, Jean-Luc SARRAZIN, *L'économie médiévale*, Paris, A. Colin, 1993.
16. Pierre PORTET, « L'arpentage au Moyen Âge, Bertrand Boisset », *2000 ans d'arpentage, le géomètre au fil du temps*, Paris, Publi-Topex, 1999, p. 22-35 ; Sabine ROMMEVAUX, « Mathématiques », Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002, p. 890-894.
17. Marc BOMPAIRE dans *L'économie médiévale*, *op. cit.*, note 13, p. 301.
18. Philippe Contamine, « Réformer l'État, rationaliser l'administration : à propos du contrôle des finances publiques, 1456-1461 », *Finances, pouvoirs et mémoires. Hommages à Jean Favier*, Travaux réunis par Jean Kerhervé et Albert Rigaudière, Paris, Fayard, 1999, p. 393-394. Voir aussi la minutieuse enquête sur l'examen des comptes en duché de Bretagne réalisée par Jean Kerhervé, *L'État breton...*, *op. cit.*, t. 1, p. 383sq.
19. Bertrand Schnerb, « L'activité de la Chambre des comptes... », *op. cit.*, note 12, p. 62-63.
20. Dom Urbain Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne, avec des textes, des dissertations et les preuves justificatives...*, Dijon, 1748, 4 vol, vol III, 13-XLVI et 13-LVI.

RÉSUMÉS

Les comptabilités médiévales sont certes largement et depuis longtemps étudiées : nombre de chercheurs y trouvent les informations nécessaires pour mener à terme des dossiers d'histoire

des techniques et de la construction, d'histoire économique et sociale, d'histoire des institutions administratives et politiques. Mais l'analyse matérielle des documents, c'est-à-dire l'étude méthodique des matières et des formats utilisés, de la mise en page et de l'organisation de l'information donnée, reste affaire de spécialistes et est surtout développée à propos des manuscrits « nobles » du type cartulaire ou livre de bibliothèque. A partir de l'exemple bourguignon d'un compte de construction des années 1400-1404 conservé comme des milliers d'autres dans les archives de la Chambre des comptes des ducs de Bourgogne, le présent article souhaite montrer combien la codicologie appliquée aux documents administratifs peut être profitable à la mise en lumière des moyens mis en œuvre et des buts poursuivis par les administrations émettrices.

The medieval accounting documents have been used for a long time by a lot of historians: they are one of the main sources to study technical innovations, social structures, economic changes and administration developments during the late Middle Ages. But the archaeological analysis, that is to say the methodical study of materials and format, lay-out and organisation, has not been so much developed yet. This paper intends to show, through the analysis of a Burgundian construction register from the beginning of the 15th century, how the codicology approach is pertinent to reveal both technical ways and political objectives of the medieval powers.

Codicología de una cuenta de castellano borgoñón : Michelet Girost y los lagares de Chenôve (1401-1404). Hace mucho tiempo que se estudian las contabilidades medievales. Numerosos investigadores hallan en ellas las informaciones necesarias para estudiar las técnicas y la construcción o llevar a cabo estudios económicos y sociales. Pero su análisis material, o sea el estudio metódico de las materias y formatos utilizados, la estructura de la página y la organización de la información que se da, sigue siendo obra de especialistas y se ha aplicado esencialmente a manuscritos "nobles" como cartularios o libros de bibliotecas. A partir del ejemplo borgoñón de una cuenta de construcción de los años 1400-1404, conservada como miles de cuentas en los archivos de la Cámara de cuentas de los duques de Borgoña, este artículo pretende mostrar cuán provechosa puede ser la codicología aplicada a documentos administrativos, para estudiar los medios que las administraciones productoras de tales documentos ponían en obra y los objetivos que se daban.

Codicologie eines Rechnungsbuch eines burgundischen Schloßherr: Michelet Girost und die Kelter von Chenôve (1401-1404). Die mittelalterlichen Buchführungen sind weit und seit langem studiert sicher. Zahlreicher Forscher finden dort die notwendigen Informationen, um auf Zeit Studien der Techniken- und des Baus- Geschichte, der wirtschaftlichen und sozialen Geschichte, der politischen und administrativen Geschichte zu führen. Ihre körperliche Analyse, das heißt das methodische Studium der Stoffe und der benutzten Formate, des Umbruches und der Organisation der gegebenen Information, bleibt eine Spezialität und ist bezüglich der "adeligen" Manuskripte so wie Cartulaire oder Bücherbuch vor allem entwickelt. Ab dem burgundischen Beispiel eines Rechnungsbuch (1401-1404), das wie Tausende anderer in den Archiven der Rechenkammer der Herzöge von Burgund bewahrt ist, versucht dieser Artikel zu beweisen, wie die in den Verwaltungspapieren angewandte Codicologie die Mittel und Ziele der erzeugenden Verwaltungen aufklären kann.

INDEX

Mots-clés : codicologie, duché de Bourgogne, fin du Moyen Âge, normes comptables

Palabras claves : codicología, ducado de Borgoña, fin de la edad media, normas contables

Keywords : Burgundy, codicology, Late Middle Ages

Schlüsselwörter : buchführungsnormen, codicologie, ende des Mittels-Alters, Herzog von Burgund

AUTEUR

PATRICE BECK

Professeur d'histoire médiévale, Université Lille Nord de France, Lille 3, UMR CNRS 8529 IRHiS -
patrice.beck@univ-lille3.fr